

DOUANE. Le syndicat UNSA Douanes joue sa dernière carte pour sauver la brigade des douanes du Verdon-sur-mer dont la disparition est programmée d'ici la fin d'année.

Brigade des douanes du Verdon : la disparition est programmée



✓ **Cécile BOISSOT**

A lors même que la reprise de l'activité est programmée dans les jours à venir sur le terminal à conteneurs du Sud-Ouest du Verdon-sur-mer (TCSO)* avec l'objectif d'en faire à terme le port conteneur par excellence de la façade atlantique avec 200 000 conteneurs envisagés à l'horizon 2020 justifiant huit agents douaniers, la douane s'éclipse désormais du paysage portuaire verdonnais dans l'incompréhension générale.

Jean-Marc Querillacq, secrétaire régional UNSA Douanes, à bout d'arguments, tente le tout pour le tout, afin de préserver la présence douanière sur la pointe médocaine, en interpellant le Sénateur des Hauts de Seine, Robert Karoutchi, président de l'Amicale parlementaire de soutien à la douane, dans un courrier qu'il lui a adressé le 11 avril.

« La disparition de la brigade du Verdon est programmée pour la fin de l'année, mais d'ores et déjà, les deux collègues en poste ont été mutés, l'un sur Bordeaux et l'autre

sur Arcachon, précise Jean-Marc Querillacq. Aucune nouvelle arrivée n'est prévue sur Le Verdon. Le directeur Interrégional des douanes à Bordeaux, Jean-Roald Lhermitte, a répondu que les conteneurs déchargés au terminal verdonnais devaient être convoyés par train vers Bruges où ils devraient être contrôlés par la brigade volante de Bassens. Cependant, c'est faire preuve d'angélisme que d'envisager que les professionnels de la fraude, défini dans le jargon douanier comme « rip off » (vol en anglais) n'utiliseront pas comme pain béni ce temps de transit sans aucune surveillance entre le TCSO et Bruges pour découper purement et simplement les conteneurs, arrivant des quatre coins du monde, et y récupérer ce qui y a été frauduleusement introduit (drogue, contrefaçons, armes, clandestins...) sur le lieu de débarquement. Que pourront alors contrôler les douaniers à Bruges, si ce n'est qu'il y a un trou dans le conteneur ? La réalité, c'est que les contrôles dit de prise en charge, avant que la déclaration en douane

soit posée et dès le déchargement du navire, visant les marchandises prohibées, ne seront plus réalisables. »

Rappelant le soutien des élus locaux dont Jacques Bidalun, maire du Verdon-sur-mer, Xavier Pintat, maire de Soulac-sur-mer et sénateur de la Gironde, Pascale Got, députée de la Gironde, Alain Juppé, maire de Bordeaux, Jean-Marc Querillacq et son adjoint Jean-Noël Vasseur sollicitent dans un ultime recours le sénateur Robert Karoutchi pour sauver la brigade des douanes du Verdon qui avait également déjà failli disparaître il y a dix ans.

« Tous les grands ports maritimes (GPM) de France, y compris de moindre envergure que celui de Bordeaux, disposent sans exception d'un bureau des douanes opérations commerciales et d'une brigade des douanes de la branche surveillance à proximité, plaide Jean-Marc Querillacq. L'exemple le plus proche du TCSO du Verdon est celui du GPM de Cherbourg, qui au bout de sa presqu'île normande peuplée de façon quasi

équivalente n'est classé que 24e en 2014 parmi les GPM français en disposant toutefois d'une brigade d'une vingtaine d'agents et d'un bureau d'une dizaine d'agents sur place. En outre, il ne faut pas oublier que Le Verdon, comme toute la façade atlantique, constitue une frontière extracommunautaire de l'Union Européenne, engageant la responsabilité de la France. Il est prévu que, de temps en temps, les brigades d'Arcachon ou de Bordeaux puissent intervenir sur Le Verdon. Toutefois, il y a beaucoup d'incohérence dans ce discours. Car, d'une part la brigade d'Arcachon doit elle aussi être supprimée pour fusionner dans le sud de la Gironde avec celle d'Agen (supprimée également) et s'orientera plus particulièrement vers les axes autoroutiers du sud de Bordeaux. Quant à celles de Bordeaux ou de Bassens (trois agents seulement), on les voit mal faire 4 à 5 heures de route (selon les conditions de circulation) pour assurer un suivi efficace sur le TCSO du Verdon et de Port Médoc, 3e port de plaisance de la façade atlantique avec 1 500 places, susceptible d'héberger également des trafics, sans parler de la vingtaine d'escales des paquebots internationaux prévues en 2016. L'installation des scanners sur le TCSO n'est destinée qu'à reconnaître l'identification des conteneurs et ne vise en aucun cas à déterminer la nature du contenu. »

* Le grand port maritime de Bordeaux dispose du 6e port conteneurs de France